



Assemblée générale

AG/PAL/1225

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits
inaliénables du peuple palestinien**
340^e séance – matin

**LE COMITÉ DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN S'ENTRETIENT AVEC
HANAN ASHRAWI, PREMIÈRE FEMME MEMBRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'OLP**

**Mme Ashrawi appelle à l'imposition de sanctions et de boycotts contre Israël
afin que l'occupation ne soit plus économiquement rentable pour la puissance occupante**

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien s'est entretenu, ce matin, avec Mme Hanan Ashrawi, première femme membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et, par ailleurs, membre du Conseil législatif palestinien. Elle a présenté aux membres du Comité les perspectives existantes pour une solution à deux États et pour la reprise de négociations israélo-palestiniennes dans le cadre du processus de paix.

Au cours d'un dialogue avec les délégations, Mme Ashrawi a notamment souligné qu'il est indispensable de tout mettre en œuvre pour que l'occupation israélienne ne soit plus financièrement rentable pour Israël. Dans une déclaration liminaire, M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien avait, pour sa part, rappelé que l'occupation avait pour les Palestiniens un énorme coût, évalué à 7 milliards de dollars par an.

Face à une occupation qui perdure et s'avère « rentable » pour Israël, Mme Ashrawi a parlé de l'utilité qu'ont différentes formes de résistance palestinienne non violente organisées à Gaza, en Cisjordanie, ainsi qu'au niveau international, par le biais d'un mouvement de boycott mené par la société civile palestinienne et des sympathisants à la cause palestinienne. Elle a lancé un appel en faveur d'une imposition de sanctions et d'organisation de boycotts contre les produits israéliens. Dans cet ordre d'idées, la représentante du Nicaragua a, pour sa part, exhorté la communauté internationale à prendre ses responsabilités en imposant à Israël des sanctions du même type que celles qui avaient été imposées dans le passé au régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

« Obtenir un État palestinien, ce n'est pas un luxe, c'est une condition essentielle pour la paix, la stabilité et la prospérité dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient », a insisté Mme Ashrawi, avant d'exhorter les États Membres à permettre à la Palestine de devenir elle aussi un État Membre des Nations Unies. Elle a prévenu que sans une intervention internationale pour mettre en œuvre la solution à deux États, les perspectives de paix seront détruites. Elle a évoqué l'impossibilité qu'il y a de mettre en place une économie palestinienne viable dans un contexte marqué par le contrôle total qu'exerce Israël sur l'économie palestinienne, ainsi que sur la population, les ressources et l'espace aérien de la Palestine.

En début de séance, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a précisé que le 16 mars, l'Assemblée générale a entériné la recommandation du Comité datée du 13 février 2012, dans laquelle le Comité demandait à l'Assemblée faire de l'Équateur un nouveau membre du Comité. Le Président a également indiqué que l'intervention de Mme Ashrawi sera archivée sur le site Web de l'ONU.

Ont pris la parole dans le cadre de l'échange de Mme Ashrawi avec le Comité, les représentants de l'Iraq, du Venezuela, du Nicaragua, de la Turquie, de l'Indonésie, du Maroc, du Pakistan et de l'Équateur. L'Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies a également pris la parole.

La prochaine réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien sera annoncée dans le *Journal des Nations Unies*.

Exposé et déclaration liminaire

Parlant de la question du Moyen-Orient et présentant les perspectives d'une solution à deux États et celle ayant trait à la reprise des négociations israélo-palestiniennes, Mme Hanan Ashrawi, Membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et membre du Conseil législatif palestinien, a regretté que les décisions douloureuses prises par les Palestiniens depuis 1988 n'aient pas à ce jour été reconnues et que toujours plus de sacrifices soient demandés aux Palestiniens. Illustrant ses propos, elle a cité les débats difficiles et douloureux qui ont permis qu'un tournant historique soit pris en 1988, lorsque les Palestiniens ont accepté la solution à deux États. Elle a indiqué que les Palestiniens ont accepté le principe de l'échange de la terre contre la paix, consacré dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Nous avons accepté d'édifier la Palestine sur seulement 22% du territoire de la Palestine historique, a-t-elle souligné, en dénonçant les arrière-pensées de l'occupation israélienne, la puissance occupante refusant de s'engager à négocier sur la base des frontières de 1967. Tout ce que nous voulons, c'est la fin de l'occupation et la mise sur pied d'un État palestinien indépendant, a-t-elle insisté.

Tout en constatant qu'un consensus international a vu le jour sur ces deux questions, elle a déploré que « l'esclavage de toute une nation perdure ». Elle a regretté l'absence de reddition de comptes par Israël en estimant que l'occupation devenait rentable pour l'occupant, puisque Israël maintient un contrôle sur les ressources et les populations palestiniennes depuis 21 ans et le début des négociations en 1991.

Mme Ashrawi a dénoncé un étranglement économique et physique israélien, qui prend la forme d'un véritable état de siège. Elle a dénoncé « une escalade délibérée de l'occupation opérée par Israël par le biais de ses implantations de colonies en Cisjordanie et autour de Jérusalem, ainsi que la transformation délibérée de la démographie de Jérusalem ». Rappelant que Jérusalem était ouverte à toutes les cultures, Mme Ashrawi a dit que cette ville était aujourd'hui sous siège et défigurée par des murs, des colonies et des points de passage aux contrôles toujours plus sévères. Elle a indiqué que les Palestiniens de Gaza et Cisjordanie ne sont pas autorisés à se rendre à Jérusalem-Est sans une autorisation spéciale. Elle a jugé indispensable que Jérusalem-Est reste la capitale de la Palestine. Elle a ensuite dénoncé « le nettoyage ethnique en cours à Jérusalem » où les Palestiniens, pourtant présents à Jérusalem depuis des siècles, sont peu à peu forcés de quitter la ville. « Si vos enfants ne vont plus à l'école à Jérusalem-Est, et si vous êtes amenés à travailler en dehors de Jérusalem, vous perdez automatiquement le document d'identité qui vous identifie en tant qu'habitant de Jérusalem », a-t-elle indiqué, en ajoutant que « nulle part au monde n'existe une volonté délibérée d'expulser d'une ville les habitants qui y vivent depuis des siècles ».

Mme Ashrawi a dénoncé la dégradation environnementale de la Cisjordanie et a estimé qu'elle mettait en danger la solution à deux États. S'il n'y a pas d'intervention internationale pour mettre en œuvre la solution à deux États, les perspectives de paix seront détruites, a-t-elle prévenu, en citant l'impossibilité de mettre en place une économie viable dans un tel contexte de contrôle total par Israël de l'économie palestinienne et de sa population. Ceux qui étouffent notre économie essayent de montrer que les indicateurs économiques palestiniens actuels sont la preuve que les Palestiniens ne peuvent pas gérer un État.

Le problème, c'est qu'il y a, d'un côté, une puissance occupante qui exerce un contrôle total et, d'un autre, un peuple occupé démuné qui n'a droit à aucune protection, a-t-elle regretté en demandant qu'Israël soit tenu responsable des conséquences de cette occupation qui perdure. Nous voulons un État palestinien tolérant et multiculturel, s'appuyant sur la primauté du droit et une bonne gestion publique, a dit la parlementaire palestinienne.

Elle a regretté que les gouvernements successifs israéliens remettent sans cesse en cause ce qui a été négocié depuis 20 ans, en imposant de nouvelles conditions, de nouvelles contraintes et de nouveaux contrôles aux Palestiniens. Elle a estimé que le contrôle total par Israël des ressources et de l'espace aérien palestiniens, ainsi que de Jérusalem remettait en question les bases mêmes de la notion d'un État de Palestine. Elle a ajouté que les nouvelles conditions imposées par Israël sont en train de rendre non viable la solution de deux États vivant côte à côte, en précisant que dans une déclaration du 23 septembre sur la sécurité et les frontières, Israël a présenté une nouvelle liste de 21 points. Ces points ne sont pas logiques et démontrent la volonté d'Israël de maintenir son contrôle sur le territoire palestinien et de ne pas respecter les négociations de paix, a-t-elle estimé. « S'il n'y a pas d'acceptation israélienne des frontières de 1967 et des résolutions internationalement reconnues, de quoi pouvons-nous encore parler? » s'est demandée Mme Ashrawi, en jugeant inacceptable « cet unilatéralisme israélien ».

Elle s'est ensuite étonnée que les représentants palestiniens venus s'adresser à l'Assemblée générale en septembre 2011 pour trouver une solution juste à la question israélo-palestinienne se soient trouvés confrontés à une opposition des États-Unis et de leurs partenaires, comme si les Palestiniens s'étaient opposés aux négociations alors que ce n'était pas le cas. Nous ne faisons que demander qu'il soit reconnu que notre territoire est un territoire « occupé » et non plus « contesté », a précisé Mme Ashrawi. Nous ne voulons rien d'autre que la liberté, la responsabilisation et la bonne gouvernance dans un réel système démocratique, a-t-elle dit, en disant à tous ceux qui se sont abstenus lors du vote de l'Assemblée générale sur la demande d'accession à l'ONU de la Palestine, que leur abstention s'apparente à une opposition à la protection internationale des Palestiniens.

« L'ironie est que l'on exerce des pressions terribles et des chantages pour que nous ne puissions pas devenir un État Membre de l'ONU », a-t-elle souligné, en prévenant du risque qu'il y a de voir ensuite des gens désespérés poser des actes eux aussi désespérés. « Au lieu de s'isoler, les États-Unis devraient reformuler leur politique extérieure pour qu'elle se fonde sur le droit international », a-t-elle insisté, en ajoutant qu'il n'y a pas de bouton « arrêt » face à la réalité. Elle a regretté que le processus électoral en cours aux États-Unis empêche le Gouvernement de ce pays d'agir.

S'agissant de la réconciliation intrapalestinienne, Mme Ashrawi a dit que la seule manière de sortir d'une crise est de consulter le peuple. C'est pourquoi, elle a souhaité la tenue d'élections justes et libres pour la désignation des membres du Conseil législatif et pour les présidentielles, en jugeant inadmissible qu'Israël s'oppose à la possibilité pour la Palestine d'organiser des consultations populaires au bénéfice de son peuple. Nous avons besoin du soutien arabe et international pour la viabilité de nos institutions, a-t-elle insisté, en regrettant la volonté de certains de créer une corrélation entre Gaza et l'Égypte et entre la Cisjordanie et la Jordanie, dans l'intention de saper les chances de paix. « Obtenir un État palestinien, ce n'est pas un luxe, c'est une condition essentielle pour la paix, à la stabilité et à la prospérité dans l'ensemble de la région », a insisté Mme Ashrawi avant d'exhorter les États Membres à permettre à la Palestine de devenir un État Membre des Nations Unies.

M. ABDYOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a précisé que le Comité partageait les préoccupations exprimées par Mme Hanan Ashrawi concernant l'impasse dans laquelle se trouve de manière persistante le processus de paix. Cette impasse est due, a-t-il dit, au non-respect par Israël des paramètres internationalement reconnus fondés sur le respect des frontières de 1967, ainsi qu'à la poursuite de la campagne israélienne de peuplement dans le Territoire palestinien occupé. M. Diallo a expliqué que les membres du Comité demeuraient préoccupés par le fait qu'aucune suite n'ait été donnée à la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU, sans oublier, a-t-il ajouté, le fait que la situation financière de l'Autorité palestinienne est de plus en plus difficile. Il a déclaré que le Comité continuerait à demander au Conseil de sécurité de se prononcer avec fermeté sur la question des colonies de peuplement israéliennes, et a ajouté que le Comité était prêt à soutenir les initiatives menées par l'Autorité palestinienne auprès de l'ONU pour promouvoir le respect du droit international.

Rappelant qu'au cours des deux dernières années les manifestations organisées par le Comité avaient permis de mobiliser un appui politique et financier en faveur de la reconnaissance d'un État palestinien, M. Diallo a annoncé qu'une réunion internationale serait convoquée à Paris, les 29 et 30 mai prochains, afin de donner aux jeunes et aux femmes de Palestine les moyens de créer un État indépendant. Cet événement sera, par ailleurs, suivi d'une manifestation de la société civile, a-t-il expliqué.

M. Diallo a d'autre part noté que le Comité demeurait préoccupé par les informations suivant lesquelles les institutions de l'Autorité palestinienne étaient à présent en danger en raison de la crise financière qui sape ses moyens d'action. Dans ce contexte, il a invité les donateurs à respecter leurs engagements et à fournir des ressources d'aide complémentaires à l'Autorité palestinienne. Il a conclu son intervention en rappelant que l'occupation demeurait le principal obstacle à la stabilité des institutions, à la prospérité de l'économie et à la pleine souveraineté des Palestiniens, et que cette occupation coûtait aux Palestiniens 7 milliards de dollars par an.

Échange interactif

À l'issue de ces interventions, les membres du Comité, ainsi que les délégués et des responsables de la société civile, ont fait part de leurs remarques, questions et observations concernant la situation qui prévaut dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que l'évolution du processus politique.

Notant que son pays accueillait actuellement le Sommet arabe, le représentant de l'Iraq a souhaité connaître comment celui-ci pouvait contribuer aux efforts déployés par l'Autorité palestinienne. Il a ensuite mis l'accent sur la nécessité de garantir aux chrétiens et aux musulmans l'accès à leurs sites sacrés situés en Terre sainte, notamment à Jérusalem.

Son homologue du Venezuela a souhaité connaître la position de l'Autorité palestinienne face à l'occupation, que Mme Ashrawi a, a-t-elle rappelé, qualifiée de « rentable » pour Israël.

De son côté, le représentant de la Turquie a estimé que les priorités de la communauté internationale consistaient, à présent, à garantir l'unité palestinienne et la reconnaissance de l'État palestinien indépendant.

À la question de la délégation iraquienne, Mme Ashrawi a répondu que le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas, participerait au Sommet des États arabes qui a lieu à Bagdad et qu'il y évoquerait notamment la demande palestinienne concernant la création d'un « filet de sécurité » de 100 millions de dollars par mois en ce qui concerne l'aide dont l'Autorité palestinienne a besoin, ceci afin de n'être pas soumise à aucune forme de chantage ou de manipulation qui soit de la part des responsables israéliens. Mme Ashrawi a précisé que les informations faisant état de persécutions de Palestiniens chrétiens par d'autres palestiniens d'autres confessions étaient fausses, et elle a souligné que des pressions étaient généralement exercées par l'occupant israélien « à l'égard de tous les Palestiniens, qu'ils soient chrétiens, musulmans ou athées ».

Face à une occupation qui s'avère « rentable » pour Israël, a estimé Mme Ashrawi, elle a tenu à souligner que diverses formes de résistance s'étaient mises en place de manière non violente, notamment à Gaza, en Cisjordanie, ainsi qu'au niveau international, par le biais d'un mouvement de boycott organisé par la société civile palestinienne. Elle a estimé qu'il fallait rendre l'occupation israélienne coûteuse pour Israël et que cela pouvait, par exemple, prendre la forme de sanctions et de boycotts contre les produits israéliens.

Abondant dans ce sens, la déléguée du Nicaragua a jugé qu'il était à présent temps pour la communauté internationale de prendre ses responsabilités à cet égard. « Pourquoi ne pas imposer des sanctions à Israël, la puissance occupante, et reprendre la lutte que nous avons tous menée au moment où l'apartheid avait été érigé en système politique en Afrique du Sud? » a-t-elle questionné.

En ce qui concerne l'évolution du processus de paix, plusieurs délégations –dont celles de l'Indonésie, du Maroc, du Pakistan et de l'Équateur (nouvellement admis en tant que membre du Comité)- ont ensuite affirmé leur soutien aux efforts déployés par l'Autorité palestinienne.

Mme Ashrawi a, par ailleurs, déclaré que l'Autorité palestinienne ne s'opposait pas aux négociations en tant que telles, qu'elles soient un moyen de recherche d'une solution, mais plutôt à la manière « non productive » dont ces négociations ont à ce jour été menées. Elle a rappelé que la Palestine aspirait à être présente aux Nations Unies en tant qu'État souverain et indépendant.

M. RYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, a tenu à particulièrement saluer la présidence sénégalaise du Comité, fonction que le Sénégal assume depuis la création, il y a 35 ans, du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. « Nous vous remercions parce que vous allez dans tous les coins du monde et toutes les coulisses de l'ONU pour faire avancer notre cause », a-t-il dit en s'adressant à M. Salam Diallo. « Lorsque nous aurons notre indépendance, nous aurons des lieux particuliers dans nos villes et rues où l'on exprimera notre gratitude pour vos efforts », a ajouté M. Mansour. Il a aussi remercié Malte, dont la délégation assume la fonction de rapporteur du Comité depuis 35 ans, ainsi que les délégations de Cuba et de l'Afghanistan qui occupent des postes importants au sein du Bureau du Comité. « Le travail que vous faites est phénoménal et colossal, a-t-il dit, en soulignant la spécificité de cette instance multilatérale unique en son genre composée de 50 États Membres ou ayant le statut d'observateurs auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a émis l'espoir que les travaux du Comité permettent bientôt à la Palestine de devenir un État Membre à part entière de l'ONU. M. Mansour a particulièrement salué la qualité de l'intervention de Mme Ashrawi, qui est la première femme à être membre de l'exécutif de l'OLP.

* *** *